

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 7 mars 2017 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	André Léveillé	maire
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Mme Annie Pronovost	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
	Me Julie Marchand	Greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. André Léveillé maire.

2017-03-71

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-72

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu de dispenser la greffière de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu par les
membres du conseil municipal avant la présente séance ainsi que de l'adopter tel que
présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2017 et de la
séance extraordinaire du 20 février 2017;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution autorisant le remboursement des frais de déplacement de M. Gilles
Damphousse, conseiller municipal, qui a assisté à la conférence de presse du
Festival Western de Saint-Tite qui a eu lieu à Trois-Rivières, le 21 février 2017;
 - 4.2 Résolution d'appui à la demande d'aide financière déposée par la MRC de
Mékinac pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la mise en commun
d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie, auprès
du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
5. Greffé :
 - 5.1 Avis de motion du règlement numéro 409-2017 décrétant des travaux de bouclage
du réseau d'aqueduc dans le but de sécuriser la protection incendie du secteur de

la route 153 construit d'immeubles à grand gabarit et autorisant un emprunt de 489 090 \$;

- 5.2 Avis de motion du règlement numéro 410-2017 établissant un programme d'aide à l'alimentation en eau potable;
- 5.3 Adoption du règlement numéro 407-2017 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2017;
- 5.4 Adoption du règlement numéro 408-2017 amendant le règlement numéro 76-2002 concernant les nuisances sur tout le territoire de la municipalité de la Ville de Saint-Tite;
- 5.5 Dépôt du certificat de la greffière suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 406-2017 décrétant des travaux d'installation de captage d'eau souterraine et de traitement de l'eau potable et des travaux connexes à la Petite-Mékinac dans le cadre d'un projet intermunicipal et autorisant un emprunt de 2 079 845 \$ et abrogeant le règlement numéro 397-2016;
- 5.6 Demande de soumissions par appel d'offres sur invitation pour les travaux de réfection des trottoirs sur une partie du boulevard St-Joseph et des rues du Couvent et Notre-Dame;
- 5.7 Demande de soumissions par appel d'offres public pour les travaux de construction de nouveaux bâtiments pour le terrain de balle;
- 5.8 Demande de dérogation auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation visant le prolongement des heures d'ouverture des établissements commerciaux du territoire dans le cadre de l'événement du Festival Western 2017, incluant la Fête du travail;
- 5.9 Résolution demandant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'interdire la circulation des véhicules lourds (4500 kilos et plus) sur la Route 159 (Boul. St-Joseph) durant le Festival Western, soit du 7 au 17 septembre 2017;

6. Loisirs et culture

- 6.1 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, au coût de 20 400 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'efficacité énergétique pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna;
- 6.2 Résolution appuyant la demande de subvention au Fonds de développement du territoire (FDT) et autorisant la signature d'un protocole d'entente avec la MRC de Mékinac pour le projet d'aménagement d'un mur de pratique pour le tennis;
- 6.3 Résolution autorisant M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à préparer et à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite les documents relatifs à l'organisation de la Fête nationale, des concerts Les voix de chez-nous, des Courses du P'tit shérif et de la Course aux aubaines pour l'année 2017, ainsi qu'à octroyer les contrats relatifs à ces événements;
- 6.4 Résolution autorisant M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à faire les demandes de permis nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de la Soirée des bénévoles et des concerts Les voix de chez nous;

7. Ressources humaines :
 - 7.1 Résolution autorisant le paiement de la cotisation professionnelle de Me Julie Marchand, greffière, auprès de la Chambre des notaires du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018, au coût de 1 356.11 \$ taxes incluses;
8. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
 - 8.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires du chemin L'Heureux pour le déneigement, hiver 2016-2017, dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées (Mme Sylvie Trépanier, responsable);
9. Urbanisme et développement du territoire :
 - 9.1 Résolution d'appui à la demande de projet de distribution d'arbres 2017 de l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice;
10. Gestion des eaux :
 - 10.1 Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, au coût de 8 905 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation de l'audit quinquennal de l'usine de production d'eau potable;
11. Autres sujets :
 - 11.1 Résolution décrétant le mois d'avril Mois de la jonquille, en appui à la Société canadienne du cancer;
12. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} février 2017 au 28 février 2017 au montant de 454 276.65 \$;
13. Correspondance;
14. Affaires nouvelles;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-73

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2017
ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2017**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

De dispenser la greffière de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 février 2017 et de la séance extraordinaire du 20 février 2017 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2017-03-74

RÉSOLUTION AUTORISANT LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT M. GILLES DAMHOUSSE, CONSEILLER MUNICIPAL, QUI A ASSISTÉ À LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE QUI A EU LIEU À TROIS-RIVIÈRES, LE 21 FÉVRIER 2017

CONSIDÉRANT QUE le Festival Western de Saint-Tite tenait une conférence de presse à Trois-Rivières, le 21 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE M. Gilles Damphousse, conseiller municipal, y a assisté pour représenter la Ville de Saint-Tite, sur autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le remboursement des frais de déplacement M. Gilles Damphousse, conseiller municipal, qui a assisté à la conférence de presse du Festival Western de Saint-Tite qui a eu lieu à Trois-Rivières, le 21 février 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-75

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DÉPOSÉE PAR LA MRC DE MÉKINAC POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ VISANT LA MISE EN COMMUN D'UNE PARTIE OU DE L'ENSEMBLE DE L'OFFRE MUNICIPALE EN SÉCURITÉ INCENDIE, AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risque incendie (SCRI) de la MRC de Mékinac est en vigueur depuis le 1^{er} décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE les dix (10) municipalités de la MRC ont fait un grand pas depuis l'adoption du SCRI, pour consolider les services de sécurité incendie en investissant plusieurs centaines de milliers de dollars en achat d'équipements et en formation de ses effectifs pompiers;

CONSIDÉRANT QU'il y a une opportunité de financier une étude visant la mise en commun de l'offre municipale en sécurité incendie, par une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE cette opportunité pourrait améliorer encore l'offre de sécurité incendie et consolider la force de frappe des effectifs actuels;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Mékinac entend déposer une demande d'aide financière au MAMOT;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite appuie la demande d'aide financière déposée par la MRC de Mékinac pour la réalisation d'une étude d'opportunité visant la

mise en commun d'une partie ou de l'ensemble de l'offre municipale en sécurité incendie, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 409-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC DANS LE BUT DE SÉCURISER LA PROTECTION INCENDIE DU SECTEUR DE LA ROUTE 153 CONSTRUIT D'IMMEUBLES À GRAND GABARIT ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 489 090 \$

Monsieur le conseiller Gaétan Tessier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 409-2017.

Ce règlement a pour objet de décréter des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le but de sécuriser la protection incendie du secteur de la route 153 construit d'immeubles à grand gabarit et d'autoriser un emprunt de 489 090 \$.

MOTION

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 410-2017 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME D'AIDE À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Madame la conseillère Danielle Cormier donne avis de motion qu'il sera soumis, lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 410-2017.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide à l'alimentation en eau potable.

2017-03-76

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 407-2017 IDENTIFIANT LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX QUI AURONT LIEU À SAINT-TITE EN 2017

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 407-2017 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2017, a été donné à la séance ordinaire du 7 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet de déterminer les événements spéciaux devant avoir lieu en 2017 sur le territoire de la Ville de Saint-Tite, le tout en vertu de la Loi concernant la Ville de Saint-Tite (projet de loi 208 privé);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 407-2017 identifiant les événements spéciaux qui auront lieu à Saint-Tite en 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-77

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 408-2017 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 76-2002 CONCERNANT LES NUISANCES SUR TOUT LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE SAINT-TITE

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement numéro 408-2017 amendant le règlement numéro 76-2002 concernant les nuisances sur tout le territoire de la municipalité de la Ville de Saint-Tite, a été donné à la séance ordinaire du 7 février 2017;

CONSIDÉRANT QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet d'ajouter l'article VII.1 relatif aux roulottes, remorques, maisons motorisées ou autres véhicules semblables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit adopté le règlement numéro 408-2017 amendant le règlement numéro 76-2002 concernant les nuisances sur tout le territoire de la municipalité de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-78

DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUITE À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILÉS À VOTER SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 406-2017 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE CAPTAGE D'EAU SOUTERRAINE ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE ET DES TRAVAUX CONNEXES À LA PETITE-MÉKINAC DANS LE CADRE D'UN PROJET INTERMUNICIPAL ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE 2 079 845 \$ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 397-2016

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 406-2017 décrétant des travaux d'installation de captage d'eau souterraine et de traitement de l'eau potable et des travaux connexes à la Petite-Mékinac dans le cadre d'un projet intermunicipal et autorisant un emprunt de 2 079 845 \$ et abrogeant le règlement numéro 397-2016 devait être approuvé par les personnes habiles à voter en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'enregistrement a eu lieu le 15 février 2017;

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière, a dressé le certificat après la période d'accessibilité au registre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* oblige la greffière à déposer le certificat devant le conseil à la séance suivante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite prend acte du dépôt par la greffière du certificat suite à la procédure d'enregistrement qui a eu lieu le 15 février 2017, attestant qu'aucune demande n'a été faite pour la tenue d'un scrutin référendaire et que

par conséquent, le règlement numéro 406-2017 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-79

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPELS D'OFFRES SUR INVITATION POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DES TROTTOIRS SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH ET DES RUES DU COUVENT ET NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour la réfection des trottoirs sur une partie du boulevard Saint-Joseph et des rues du Couvent et Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions sur invitation pour ce contrat de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

- D'autoriser Me Julie Marchand, greffière, à procéder aux demandes de soumissions sur invitation auprès des entrepreneurs proposés dans le document préparé par M. Sylvain Déry, directeur des travaux publics, pour la réfection des trottoirs sur une partie du boulevard Saint-Joseph et des rues du Couvent et Notre-Dame;
- De désigner Me Julie Marchand, greffière, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-80

DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR APPELS D'OFFRES PUBLIC POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NOUVEAUX BÂTIMENTS POUR LE TERRAIN DE BALLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite doit obtenir des soumissions pour la construction de nouveaux bâtiments pour le terrain de balle;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions par appel d'offres public pour ce contrat de construction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

- D'autoriser M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à procéder aux demandes de soumissions par appel d'offres public, pour la construction de nouveaux bâtiments pour le terrain de balle;
- De désigner M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à titre de responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-81

DEMANDE DE DÉROGATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE LA SCIENCE ET DE L'INNOVATION VISANT LE PROLONGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE DES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX DU TERRITOIRE DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT DU FESTIVAL WESTERN 2017, INCLUANT LA FÊTE DU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que l'organisation du Festival Western de St-Tite et le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite œuvrent actuellement à préparer la 50^e édition du Festival Western de Saint-Tite prévue du 8 au 17 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que cet événement est qualifié à juste titre d'événement touristique d'envergure internationale;

CONSIDÉRANT que nous accueillons plus de 600 000 visiteurs à chaque année durant les dix (10) jours de l'événement;

CONSIDÉRANT qu'afin d'être en mesure de répondre à la demande des festivaliers pour se procurer les denrées et autres produits de consommation, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite désire demander au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation la permission de prolonger les heures d'ouverture des établissements commerciaux du territoire, dans le cadre de l'événement du Festival Western édition 2017 et de permettre d'ouvrir les commerces la fin de semaine de la Fête du Travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, une dérogation pour un événement spécial, au sens de l'article 14 de la *Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux*, visant à autoriser les établissements commerciaux de la Ville de Saint-Tite à admettre exceptionnellement le public en dehors des heures d'ouverture prévues par la loi, soit de 8 h à 23 h, de la fin de semaine de la Fête du travail jusqu'au dernier dimanche du Festival Western de St-Tite, soit du 2 au 17 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-82

RÉSOLUTION DEMANDANT AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS D'INTERDIRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES LOURDS (4500 KILOS ET PLUS) SUR LA ROUTE 159 (BOUL. ST-JOSEPH) DURANT LE FESTIVAL WESTERN, SOIT DU 7 AU 17 SEPTEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE l'évènement du Festival Western St-Tite en sera à sa 50^e édition en septembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs rencontres/discussions/ ont lieu à chaque année avec tous les intervenants, concernant la sécurité en général et plus particulièrement la sécurité routière sur la Route 159 (Boul. St-Joseph) pendant l'événement du Festival Western de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cet événement, des compétitions de type rodéos et des spectacles sont présentés aux estrades du festival et que leur accès/entrée principale se trouve sur la Route 159 (Boulevard St-Joseph);

CONSIDÉRANT QUE ceci qui fait en sorte que cette voie de circulation est des plus achalandées, tant par la circulation du transport lourd, automobiles, motorisés, circulation pédestre des nombreux touristes, circulation équestre par les compétiteurs qui doivent se déplacer vers ce site;

CONSIDÉRANT QUE suite à ces discussions/rencontres, il a été convenu de demander au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'interdire la circulation des véhicules lourds (4500 kilos et plus) sur la Route 159 (Boul. St-Joseph) durant le Festival Western;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'interdire la circulation des véhicules lourds (4500 kilos et plus) sur la Route 159 (Boul. St-Joseph) et ce pour toute la durée du Festival Western, soit du 7 au 17 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

LOISIRS ET CULTURE

2017-03-83

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, AU COÛT DE 20 400 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ ET D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA

CONSIDÉRANT QUE le système de réfrigération de la glace de l'aréna devra être remplacé d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de réaliser une étude de faisabilité et d'efficacité énergétique pour le remplacement de ce système;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnels déposée par la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, au coût de 20 400 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, au coût de 20 400 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation d'une étude de faisabilité et d'efficacité énergétique pour le remplacement du système de réfrigération à l'aréna.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-84

RÉSOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) ET AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA MRC DE MÉKINAC POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN MUR DE PRATIQUE POUR LE TENNIS

CONSIDÉRANT QUE M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, a déposé une demande de subvention au Fonds de développement du territoire (FDT) pour l'aménagement d'un mur de pratique pour le tennis;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de déposer une résolution municipale appuyant ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,

appuyé par M. Gilles Dampousse, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite appuie la réalisation du projet d'aménagement d'un mur de pratique pour le tennis, dans le cadre du Fonds de développement du territoire (FDT);

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à signer le protocole d'entente avec la MRC de Mékinac.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-85

RÉSOLUTION AUTORISANT M. SYLVAIN BÉDARD, COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS, À PRÉPARER ET À SIGNER POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE SAINT-TITE LES DOCUMENTS RELATIFS À L'ORGANISATION DE LA FÊTE NATIONALE, DES CONCERTS LES VOIX DE CHEZ-NOUS, DES COURSES DU P'TIT SHÉRIF ET DE LA COURSE AUX AUBAINES POUR L'ANNÉE 2017, AINSI QU'À OCTROYER LES CONTRATS RELATIFS À CES ÉVÉNEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux loisirs et aux événements aura à préparer des activités telles que la Fête nationale, les concerts Les voix de chez-nous, les courses du P'tit shérif et la Course aux aubaines pour la saison estivale 2017;

CONSIDÉRANT QUE tout en demeurant dans les limites budgétaires actuellement autorisées pour l'exercice financier 2017, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite juge opportun de permettre au coordonnateur aux loisirs et aux événements de conclure tout mandat et contrat dans le cadre de ces événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Annie Pronovost, conseillère,
appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à présenter et à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Tite les documents relatifs à l'organisation de la Fête nationale, des concerts Les voix de chez-nous, des courses du P'tit shérif et de la Course aux aubaines pour l'année 2017, ainsi qu'à octroyer les contrats relatifs à ces événements, en respect des limites budgétaires actuelles pour l'exercice financier 2017.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-86

RÉSOLUTION AUTORISANT M. SYLVAIN BÉDARD, COORDONNATEUR AUX LOISIRS ET AUX ÉVÉNEMENTS, À FAIRE LES DEMANDES DE PERMIS NÉCESSAIRES AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX, POUR LA TENUE DE LA SOIRÉE DES BÉNÉVOLES ET DES CONCERTS LES VOIX DE CHEZ-NOUS

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur aux loisirs et aux événements aura à préparer la Soirée des bénévoles et les concerts Les voix de chez-nous;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de déposer des demandes de permis pour la consommation et/ou la vente de boissons alcoolisées auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de ces événements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,
appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise M. Sylvain Bédard, coordonnateur aux loisirs et aux événements, à déposer les demandes de permis nécessaires auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, pour la tenue de la Soirée des bénévoles et des concerts Les voix de chez-nous.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2017-03-87

RÉSOLUTION AUTORISANT LE PAIEMENT DE LA COTISATION PROFESSIONNELLE DE ME JULIE MARCHAND, GREFFIÈRE, AUPRÈS DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC, POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AVRIL 2017 AU 31 MARS 2018, AU COÛT DE 1356.11 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT QUE Me Julie Marchand, greffière, est membre de la Chambre des Notaires du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une cotisation professionnelle est payable annuellement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une somme de 1 356.11 \$ taxes incluses pour le renouvellement de la cotisation professionnelle de Me Julie Marchand, auprès de la Chambre des Notaires du Québec, pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2017-03-88

RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 200 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN L'HEUREUX POUR LE DÉNEIGEMENT, HIVER 2016-2017, DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉNEIGEMENT DES AVENUES PRIVÉES (MME SYLVIE TRÉPANIÉ, RESPONSABLE)

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient beaucoup d'artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du programme d'aide au déneigement des avenues privées, le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite contribue financièrement au déneigement de ces voies carrossables au montant de 200 \$ sur présentation de pièces justificatives;

CONSIDÉRANT les frais à encourir par les propriétaires du Chemin L'Heureux pour le déneigement, hiver 2016-2017;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires du Chemin L'Heureux rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller,

appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière au montant de 200 \$ aux propriétaires du Chemin L'Heureux dans le cadre du programme d'aide au déneigement des avenues privées pour l'hiver 2016-2017 (Mme Sylvie Trépanier, responsable).

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2017-03-89

RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DE PROJET DE DISTRIBUTION D'ARBRES 2017 DE L'ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LA VALLÉE DU SAINT-MAURICE

CONSIDÉRANT QU'à chaque année, la Ville de Saint-Tite distribue des arbres à la population, dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts;

CONSIDÉRANT qu'une demande à cet effet doit être déposée auprès de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite appuie la demande de projet de distribution d'arbres 2017 de l'Association forestière Vallée du St-Maurice et autorise Mme Marie-Andrée Bélanger, directrice de l'urbanisme et inspectrice en bâtiment et en environnement, à déposer cette demande et à assurer la gestion du projet.

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2017-03-90

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE, AU COÛT DE 8 905 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES, POUR L'AUDIT QUINQUENNAL DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la réalisation de l'audit quinquennal de l'usine de production d'eau potable, le tout conformément à l'article 53.2 du Règlement sur la Qualité de l'Eau Potable (RQEP);

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-Conseils Ltée, au coût de 8 905 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'offre de services professionnels de la firme Stantec Experts-Conseils Ltée., au coût de 8 905 \$ plus les taxes applicables, pour la réalisation de l'audit quinquennal de l'usine de production d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2017-03-91

RÉSOLUTION DÉCRÉTANT LE MOIS D'AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE, EN APPUI À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

CONSIDÉRANT QU'en 2017, plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25% en 1940 à plus de 60% aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons le progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Andrée Trudel, conseillère, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

DE décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

2017-03-92

RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} FÉVRIER 2017 AU 28 FÉVRIER 2017 AU MONTANT DE 454 276.65 \$

CONSIDÉRANT QUE pour l'approbation des comptes à payer du 1^{er} au 28 février 2017, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 454 276.65 \$ sont disponibles en date du 7 mars 2017.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu :

QUE des comptes au montant de quatre cent cinquante-quatre mille deux cent soixante-seize dollars et soixante-cinq cents (454 276.65 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-03-93

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par Mme Annie Pronovost, conseillère,
et résolu que la séance soit levée à 20 heures 55.

Adoptée à l'unanimité

Me Julie Marchand
Greffière

André Léveillé
Maire